



Championnat Seniors Bourgogne **Franche-Comté : Règlement**

Adoption : 24/03/2026
Entrée en vigueur : 24/03/2026
Validité : permanente
Nombre de pages : 4

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Article 1 : Juge Arbitre / Autorisation

La compétition est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre Vincent Coeurdassier et de ses adjoints Romain Audiffred et Mathieu Clément.

Et est organisé par la ligue de Bourgogne Franche Comté et le Stade Auxerrois les 23,24 et 25 mai 2026.

Le GEO principal est Jérémy LEBEAUX.

Elle aura lieu au gymnase : Complexe René-Yves Aubin, 201 Bd de Montois, 89000 Auxerre
Le gymnase principale est composé de 7 terrains et d'une annexe de 4 terrains.

Le numéro de dossier est : **2500460**

Article 2 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs à partir de la catégorie 'minime' licenciés dans un club dans la ligue Bourgogne Franche Comté affilié à la Fédération Française de Badminton pourvu qu'ils soient en possession d'une licence à la date du 30/04/2026.

Article 3 : Frais d'inscription

Le montant d'inscription s'élève à 12€ pour un tableau, 16€ pour 2 tableaux et 24€ pour 3 tableaux.
Les inscriptions seront à payer directement sur Badnet.

Article 4 : Les matchs

La compétition se jouera selon les règles et recommandations éditées par la FFBad et le présent règlement. Toute contestation sera examinée par les juges-arbitres dont les décisions sont sans appel.

Les matchs se dérouleront en auto arbitrage et seront disputés au meilleur des 3 sets de 21 points.

Article 5 : Inscriptions / Qualifications

L'ouverture des inscriptions se fera le 28/03/2026 à 8h00.

La date limite d'inscription est le 30/04/2026 à 00h.

Celles-ci ne se feront que sur BADNET individuellement ou via le Club du licencié.

Places disponibles :

Simple Dame	48 joueurs
Simple Homme	48 joueurs
Double Dame	48 paires
Double Homme	48 paires
Double Mixte	64 paires

Au-delà, une liste d'attente sera mise en place en prenant le CPPH comme critère principal de sélection.

Seules les paires déjà constituées sont prises en compte.

Les joueurs inscrits se retrouvant orphelins suite au forfait de leur partenaire ne seront pas prioritaires sur les paires complètes en liste d'attente.

Le classement et le CPPH pris en compte seront ceux du 30/04/2026.

Le tirage au sort aura lieu le 01/05/2026

Les tableaux seront définis par séries au CPPH en intégrant tous les champions des Comités Départementaux inscrits aux BOFC des 3 séries les plus hautes de chaque comité par discipline.

Article 6 : Forfaits

Tout forfait après la date d'envoi des premières convocations devra être justifié sur place auprès du JA ou via BADNET ou par mail (justificatif en PJ) à la ligue de Bourgogne Franche-Comté dans les 5 jours suivant la compétition à l'adresse clot@lbfcbad.fr sous peine d'une suspension de toute compétition de 2 mois.

Sur place, tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le juge arbitre passé un délai de 5 minutes. Tout joueur encore en course désireux de quitter la salle ne le pourra qu'avec l'accord du juge-arbitre et devra revenir à l'heure convenue.

Article 7 : Volants

Les volants utilisés sont à la charge des joueurs à part égale. En cas de litige, les volants utilisés seront les volants officiels : SPIN GOLD vendus dans la salle. Le volant plume est obligatoire.

Les volants seront fournis pour les finales.

Article 8 : Match en préparation, temps de prise de contact et de repos

A l'annonce d'un match '*en préparation*', les adversaires doivent se présenter à la Table de marque / au point de rassemblement pour attendre qu'un terrain se libère.

Dès l'arrivée sur le terrain, les joueurs devront tester les volants et auront 3 minutes de prise de contact avec le terrain, test compris.

Le temps de repos auquel un joueur a droit entre deux matchs est au minimum de 20 minutes. Ce temps de repos s'étend entre la fin du match précédent (dernier échange) et le début effectif du second (premier échange). Ce temps peut être réduit avec l'accord des joueurs concernés pour le bon déroulement de la compétition.

Il est rappelé que le temps de repos est au maximum de 60 secondes à la pause à 11 points et de 120 secondes entre les sets.

A la fin de leur match, les adversaires donneront le résultat à la table de marque : (tablettes, ardoises, feuilles de scores)

Article 9 : La salle

Pour l'ensemble des terrains, les filins de basket seront toujours let, les panneaux de basket seront let 1 fois au service puis faute en jeu, et les autres infrastructures seront faute systématiquement.

L'accès à l'aire de jeu est exclusivement réservé aux joueurs appelés à y jouer et à leurs conseillers, au Juge Arbitre et aux arbitres et aux membres du Comité d'Organisation.

Article 10 : Les tableaux

Les tableaux de Simple auront lieu le Samedi en intégralité.

Les tableaux de Doubles auront lieu le Dimanche en intégralité.

Les tableaux de Mixte auront lieu le Lundi en intégralité.

A noter que la règle du +1000 ne s'applique pas pour un championnat.

Les tableaux se dérouleront en Poules avec deux sortants vers élimination directe. Le comité d'organisation se réserve le droit de créer des tableaux au format d'une poule unique si cela est nécessaire pour garantir le bon déroulement et l'homogénéité du tournoi.

Le comité d'organisation, en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et/ou les tableaux de sortie de poule si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 11 : Arbitrage

Le mode d'arbitrage du tournoi sera en auto-arbitrage et par officiels selon leurs disponibilités.

Article 12 : Conseillers

Le coaching permanent est admis, 2 conseillers sont autorisés par demi-terrain, ceux-ci ne doivent pas parler lorsque le volant est en jeu, ni utiliser de matériel électronique ni avoir de nourriture durant tout le match. Seule une bouteille d'eau fermée leur est autorisée. Une tenue correcte (jogging / chaussures fermées) est requise pour les conseillers (code de conduite des conseillers).

Article 13 : Matériel

Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires nécessaires à leur match (raquettes, bouteilles, serviettes). Ils peuvent quitter le terrain lors des arrêts de jeu mais doivent être revenus à la fin de ceux-ci.

Article 14 : Échéancier

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur le programme du tournoi. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

Un match pourra être avancé de 60 minutes au maximum par rapport à son heure théorique notée sur l'échéancier.

Article 15 : Récompenses

Les demi-finalistes, finalistes et vainqueurs de chaque tableau seront récompensés à l'issue de chaque journée lors d'une remise des récompenses.

Article 16 : Tenues

Il est précisé que la tenue des joueurs est libre, dans la mesure des limites fixées par la fédération. Seul le JA décide de la correction ou non des tenues.

Article 17 : Doping

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites devra le signaler à son arrivée au JA et justifier de leur usage par un certificat médical.

Tout joueur désigné devra se plier à un éventuel contrôle antidopage.

Article 18 : Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident.

Article 19 : Engagement

L'inscription à la compétition vaut acceptation du présent règlement.

Bons matchs à toutes et tous !



BADMINTON
BOURGOGNE —
FRANCHE COMTE